Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le



2024 87

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| ESSONNE |
| CANTON |
| ARPAJON |
| COMMUNE |
| ÉGLY |

N° 2024-037-14

DÉCISION

ACTION DE FORMATION « Recyclage Habilitation Electrique BS-BE MANOEUVRE »

Le Maire d'Egly,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n°2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoirs au Maire, conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une action de formation pour un agent de la commune d'Egly, intitulée «Recyclage Habilitation Electrique BS-BE MANOEUVRE»,

CONSIDERANT la proposition de l'organisme « Axos formations», 5 rue du Vaulorin 91320 WISSOUS, le 10 septembre 2024 pour un montant de 276,00 € TTC,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – L'organisme « Axos formations» 5 rue du Vaulorin 91320 WISSOUS, a été retenu pour assurer l'action de formation suivante :

«Recyclage Habilitation Electrique BS-BE MANOEUVRE»

ARTICLE 2 - La formation aura lieu le 27 novembre 2024, 5 rue du Vaulorin 91320 WISSOUS.

ARTICLE 3 - La dépense correspondante de 276,00 € TTC est inscrite au budget de la commune - exercice 2024.

ARTICLE 4 - Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet.
- Madame la directrice de l'organisme Axos Formations.
- Monsieur le Trésorier d'Arpajon.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : et de la notification le :

A La Mhiro

Edouard MATT

Le Maire d'Egly

Egly le 17 septembre 2024

Edour MATT